

**DECISION
DU PRESIDENT
N° DECRE_2024_083**

Fourniture de livres non scolaires pour l'année 2025

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu les dispositions du 1° et 2° de l'article 3 de la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre ;
Vu les dispositions du Code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R2122-9 ;
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu ;
Vu les pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) adressées aux librairies consultées via le site Internet profil acheteur www.marches-securises.fr ;
Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier le marché relatif à la fourniture de livres non scolaires pour l'année 2025 ;*

DÉCIDE

ARTICLE 1

Le marché n°TDM-2024-23 relatif « à la fourniture de livres non scolaires pour l'année 2025 » est un accord cadre à bons de commande avec montant maximum, pour une durée de 1 an, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

Il est attribué aux entreprises ayant remis l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution :

Lot n°1 – « Romans ado/adulte »

- Attributaire : LE LIVRE DANS LA THEIERE – SAS LDLT (85620 Rocheservière)
- Montant maximum annuel : 24 999,99 € HT

Lot n°2 – « Livres Fiction Jeunesse hors BD »

- Attributaire : LA NOUVELLE LIBRAIRIE 85000 (85000 La Roche-sur-Yon)
- Montant maximum annuel : 17 000,00 € HT

Lot n°3 – « BD jeunesse et adulte »

- Attributaire : LES TROIS MONDES (85600 Montaigu-Vendée)
- Montant maximum annuel : 17 000,00 € HT

Lot n°4 – « Documentaires »

- Attributaire : MEDIAPA SARL – MAISON DE LA PRESSE DE MONTAIGU (85600 Montaigu-Vendée)
- Montant maximum annuel : 22 000,00 € HT

Lot n°5 – « Livres en express tous genres confondus »

- Attributaire : MEDIAPA SARL – MAISON DE LA PRESSE DE MONTAIGU (85600 Montaigu-Vendée)
- Montant maximum annuel : 7 000,00 HT

Lot n°6 – « Livres en langue étrangère »

- Attributaire : ABRAKADABRA (38500 Voiron)
- Montant maximum annuel : 2 000,00 € HT

ARTICLE 2

Le marché et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Président.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 085-200070233-20241202-DECRE_2024_083-AR



ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau

Date de signature : 03/12/2024

Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

